

tenue sous la présidence de Monsieur DHERS, assisté(e)
de Monsieur BOUTOT et Madame JORDAN-SELVA, Conseillers
En présence de Monsieur THERRE, Rapporteur public
Madame HIRSCHNER, Greffière

09 heures 00

01) DOSSIER N° 2408284 RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT

Titre de l'affaire Arrêté du 3 octobre 2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, interdiction de retour pour une durée d'un an et fixant le pays de destination.

Nom des parties

Demandeur Monsieur U

Défendeur PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Représentants des parties

Maître SANGUE ROMAN (Cour)

02) DOSSIER N° 2408288 RAPPORTEURE: Madame Stéphanie JORDAN-SELVA

Titre de l'affaire Arrêté du 30 octobre 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination et prononçant une interdiction de retour.

Nom des parties

Demandeur Monsieur S

Défendeur PRÉFET DE LA

Représentants des parties

Maître HADDAD SABRINE (Cour)

03) ~~MOSELE~~ DOSSIER N° 2408279 RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT

Titre de l'affaire Arrêté du 1er octobre 2024 portant obligation de quitter le territoire français, interdiction de retour et fixant le pays de renvoi.

Nom des parties

Demandeur Monsieur D

Défendeur PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Représentants des parties

Maître FONTAINE Victoria (Cour)

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2408278	RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT
Titre de l'affaire	Arrêté du 16 septembre 2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pendant un an.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur N	Maître ZIMMERMANN Mélanie
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
05)	DOSSIER N° 2408286	RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT
Titre de l'affaire	Arrêté du 3 octobre 2024 portant refus de séjour assorti de l'obligation de quitter le territoire français avec délai, fixant le pays de destination et portant interdiction de retour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame E	Maître MANLA AHMAD Jassem (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
06)	DOSSIER N° 2408293	RAPPORTEURE: Madame Stéphanie JORDAN-SELVA
Titre de l'affaire	Arrêté du 4 octobre 2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H	Maître YAHY Rim
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN	
07)	DOSSIER N° 2408295	RAPPORTEURE: Madame Stéphanie JORDAN-SELVA
Titre de l'affaire	Décision du 4 octobre 2024 portant refus de renouvellement d'un titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et fixant le pays de renvoi.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame Z	L'ILL LEGAL (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

09 heures 00

08)	DOSSIER N° 2408466	RAPPORTEUR: Monsieur Stéphane DHERS
Titre de l'affaire	Décision du 13 septembre 2024 portant refus de délivrance d'un titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître BERRY Claude
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
09)	DOSSIER N° 2408467	RAPPORTEUR: Monsieur Stéphane DHERS
Titre de l'affaire	Décision du 13 septembre 2024 portant refus de délivrance d'un titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M	Maître BERRY Claude
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
10)	DOSSIER N° 2408468	RAPPORTEUR: Monsieur Stéphane DHERS
Titre de l'affaire	Décision du 8 octobre 2024 portant refus de délivrance d'un titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître BERRY Claude
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
11)	DOSSIER N° 2405774	RAPPORTEUR: Monsieur Stéphane DHERS
Titre de l'affaire	Refus d'admission au séjour - décision du 07/07/2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître BERRY Claude
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

09 heures 00

12)	DOSSIER N° 2408626	RAPPORTEURE: Madame Stéphanie JORDAN-SELVA
Titre de l'affaire	Arrêté du 27 septembre 2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec interdiction de retour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame T	Maître SCHWEITZER Sophie
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN	
13)	DOSSIER N° 2408630	RAPPORTEURE: Madame Stéphanie JORDAN-SELVA
Titre de l'affaire	Arrêté du 10 octobre 2024 portant obligation de quitter le territoire français.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame J	SELARL CHAVKHALOV (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	Défendeur
14)	DOSSIER N° 2408636	RAPPORTEURE: Madame Stéphanie JORDAN-SELVA
Titre de l'affaire	Arrêté du 16 octobre 2024 portant obligation de quitter le territoire français, interdiction de retour et fixation du pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître SNOECKX Hélène (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
15)	DOSSIER N° 2408637	RAPPORTEURE: Madame Stéphanie JORDAN-SELVA
Titre de l'affaire	Décision du 18 octobre 2024 portant refus de délivrance d'un titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et fixant le pays de renvoi.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame K	Maître ADIB Boutheina (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

09 heures 00

16)	DOSSIER N° 2408639	RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT
Titre de l'affaire	Arrêté du 15 octobre 2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et fixant le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	Maître DUSS Yves (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
17)	DOSSIER N° 2408640	RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT
Titre de l'affaire	Arrêté du 15 octobre 2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et fixant le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame R	Maître DUSS Yves (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
18)	DOSSIER N° 2408642	RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT
Titre de l'affaire	Arrêté du 31 octobre 2024 portant obligation de quitter le territoire français avec délai, fixant le pays de destination et prononçant une interdiction de retour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A PRÉFET DE LA	SELARL AXIO AVOCATS (Cour)
Défendeur	MOSELLE	

Arrêté le 28/03/2025
La présidente du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur DHERS, assisté(e)
de Monsieur BOUTOT et Madame JORDAN-SELVA, Conseillers
En présence de Monsieur THERRE, Rapporteur public
Madame HIRSCHNER, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2409011	RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT
Titre de l'affaire	Refus de renouvellement de l'attestation de demandeur d'asile + OQTF avec délai + pays de destination + interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an - arrêté du 07/10/2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	Maître AIRIAU Steven (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
02)	DOSSIER N° 2409174	RAPPORTEUR: Monsieur Stéphane DHERS
Titre de l'affaire	Retrait du récépissé de demande de carte de séjour + refus renouvellement du titre de séjour + OQTF avec délai + pays de destination + interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an - arrêté du 31/10/2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	Maître BERRY Claude
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN	
Observateur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	
03)	DOSSIER N° 2409031	RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT
Titre de l'affaire	Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai + pays de destination - arrêté du 25/10/2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame P	Maître BERRY Claude
	Défendeur PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

10 heures 00

04) DOSSIER N° 2409153 RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT

Titre de l'affaire Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai + pays de destination - arrêté du 06/05/2024

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame S
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Maître BERRY Claude **Défendeur**

05) DOSSIER N° 2409037 RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT

Titre de l'affaire Refus renouvellement attestation de demandeur d'asile + OQTF avec délai + pays de destination + interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an - arrêté du 15/10/2024

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur S
Défendeur PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Maître CANAL Marion (Cour)

06) DOSSIER N° 2409042 RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT

Titre de l'affaire Retrait de l'attestation de demandeur d'asile + OQTF avec délai + pays de destination + interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an - arrêté du 16/10/2024

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur G
Défendeur PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Maître SNOECKX Hélène (Cour)

07) DOSSIER N° 2409044 RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT

Titre de l'affaire Retrait de l'attestation de demandeur d'asile + OQTF avec délai + pays de destination + interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an - arrêté du 16/10/2024

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame A
Défendeur PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Maître SNOECKX Hélène (Cour)

10 heures 00

08) DOSSIER N° 2409201 RAPPORTEUR: Monsieur Stéphane DHERS

Titre de l'affaire Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai + pays de destination - arrêté du 06/05/2024

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame A
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Maître SNOECKX Hélène (Cour)**Défendeur**

09) DOSSIER N° 2409200 RAPPORTEUR: Monsieur Stéphane DHERS

Titre de l'affaire Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai + pays de destination - arrêté du 06/05/2024

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur D
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Maître SNOECKX Hélène (Cour)**Défendeur**

10) DOSSIER N° 2409063 RAPPORTEUR: Monsieur Stéphane DHERS

Titre de l'affaire Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai + pays de destination - arrêté du 13/11/2024

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame D
PRÉFET DE LA MOSELLE

SELARL AXIO AVOCATS (Cour)**Défendeur**

11) DOSSIER N° 2409065 RAPPORTEUR: Monsieur Stéphane DHERS

Titre de l'affaire Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai + pays de destination + interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de deux ans - arrêté du 21/11/2024

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur D
Défendeur PRÉFET DE LA MOSELLE

SELARL AXIO AVOCATS (Cour)

10 heures 00

12)	DOSSIER N° 2409066	RAPPORTEUR: Monsieur Stéphane DHERS
Titre de l'affaire	Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai + pays de destination + interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de deux ans - arrêté du 12/11/2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	SELARL AXIO AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
13)	DOSSIER N° 2409070	RAPPORTEUR: Monsieur Stéphane DHERS
Titre de l'affaire	Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai + pays de destination + interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de deux ans - arrêté du 21/11/2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur U	SELARL AXIO AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
14)	DOSSIER N° 2409219	RAPPORTEUR: Monsieur Stéphane DHERS
Titre de l'affaire	Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai + pays de destination - arrêté du 06/06/2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H	Maître GOLDBERG Nathalie
	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	Défendeur
15)	DOSSIER N° 2409198	RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT
Titre de l'affaire	Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai + pays de destination - arrêté du 11/07/2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L	Maître PIALAT Clément (Cour)
	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	Défendeur

10 heures 00

16) DOSSIER N° 2409195 RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT

Titre de l'affaire Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai + pays de destination - arrêté du 12/07/2024

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur D
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Maître BOHNER Julie **Défendeur**

17) DOSSIER N° 2409179 RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT

Titre de l'affaire Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai + pays de destination - arrêté du 31/05/2024

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur B
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

AARPI ELEOS AVOCATS (Cour)**Défendeur**

18) DOSSIER N° 2409157 RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT

Titre de l'affaire Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai + pays de destination - arrêté du 06/05/2024

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame B
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Maître ELSAESSER Typhaine (Cour)**Défendeur**

19) DOSSIER N° 2409142 RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT

Titre de l'affaire Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai + pays de destination + interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an - arrêté du 16/05/2024

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur M
Défendeur PRÉFET DE LA MOSELLE

Maître CISSÉ Amadou

10 heures 00

20)

DOSSIER N° 2409150

RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT

Titre de l'affaire Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai + pays de destination - arrêté du 16/05/2024

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame L

Maître ZIMMERMANN Mélanie

Défendeur

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Arrêté le 28/03/2025

La présidente du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur DHERS, assisté(e)
de Monsieur BOUTOT et Madame JORDAN-SELVA, Conseillers
En présence de Monsieur THERRE, Rapporteur public
Madame HIRSCHNER, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2205941	RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT
Titre de l'affaire	Arrêté en date du 11 mars 2022 portant approbation sur le territoire de la commune de HIRSINGUE du plan de prévention des risques mouvements de terrain des communes d'Altkirch, Carspach, Hirsingue et Hirtzbach prescrit par arrêté préfectoral n° 004-PR du 8 janvier 2016.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	SELARL BCCL AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN	
02)	DOSSIER N° 2307181	RAPPORTEURE: Madame Stéphanie JORDAN-SELVA
Titre de l'affaire	Demande de condamnation du Conseil départemental de la Moselle au paiement des dommages causés par un mineur placé sous sa responsabilité - décision implicite de rejet	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	SCP HEMZELLEC-DAVIDSON
Défendeur	DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE	SELURL CABINET PHELIP (Conseil d'Etat)
03)	DOSSIER N° 2302784	RAPPORTEURE: Madame Stéphanie JORDAN-SELVA
Titre de l'affaire	Recours indemnitaire tendant à ce que la Collectivité européenne d'Alsace verse au Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions la somme de 13 300 euros avec intérêts de droit à compter du 22 décembre 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES D'ACTES DE TERRORISME ET D'AUTRES INFRACTIONS	SELAFA CABINET CASSEL
Défendeur	COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE	

11 heures 00

04)	DOSSIER N° 2402028	RAPPORTEUR: Monsieur Laurent BOUTOT
Titre de l'affaire	Question préjudicielle tirée du caractère abusif de l'article 20.1 intitulé " Fuite sur raccordement avant compteur " du règlement du service de distribution d'eau potable du syndicat des eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ	
Défendeur	Monsieur R SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BASSE-VIGNEULLES ET FAULQUEMONT	Maître WASSERMANN Florian SCP HEMZELLEC-DAVIDSON
05)	DOSSIER N° 2303785	RAPPORTEURE: Madame Stéphanie JORDAN-SELVA
Titre de l'affaire	Abandon de déchets sur la voie publique.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame S	Madame S
Défendeur	COMMUNE DE METZ	SELAS OLSZAK & LEVY
Observateur	DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE	
06)	DOSSIER N° 2305487	RAPPORTEURE: Madame Stéphanie JORDAN-SELVA
Titre de l'affaire	Avis de sommes à payer d'un montant de 145,00 euros pour abandon de déchets sur voie publique	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Monsieur K
Défendeur	COMMUNE DE METZ	SELAS OLSZAK & LEVY
Observateur	DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE	

11 heures 00

07) **DOSSIER N° 2305635** **RAPPORTEURE: Madame Stéphanie JORDAN-SELVA**

Titre de l'affaire Avis de sommes à payer d'un montant de 145,00 euros pour abandon de déchets sur voie publique.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L	SCP BECKER - SZTUREMSKI - VAUTHIER - KLEIN-DESSERRE
Défendeur	COMMUNE DE METZ	SELAS OLSZAK & LEVY
Observateur	DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE	

08) **DOSSIER N° 2305651** **RAPPORTEURE: Madame Stéphanie JORDAN-SELVA**

Titre de l'affaire Avis de somme à payer d'un montant de 145 euros pour abandon de déchets sur la voie publique de la commune de Metz.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L	Monsieur L
Défendeur	COMMUNE DE METZ	SELAS OLSZAK & LEVY
Observateur	DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE	

11 heures 00

09)

DOSSIER N° 2304708

RAPPORTEURE: Madame Stéphanie JORDAN-SELVA

Titre de l'affaire Décision de la ville de Strasbourg en date du 2 mai 2023 portant clôture de l'Atelier de Quartier Place d'Islande.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame F

Madame F

Monsieur M

Monsieur M

Monsieur R

Monsieur R

Monsieur I

Monsieur I

Monsieur W

Monsieur W

Monsieur H

Monsieur H

Défendeur

Monsieur D

Monsieur D

Monsieur K

Monsieur K

COMMUNE DE STRASBOURG

Arrêté le 28/03/2025

La présidente du tribunal